

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Directive	2006/0250(CNS)	Procédure terminée
Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification		
Abrogation 2014/0032(COD)		
Sujet 3.10.04 Elevage et production animale		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	S&D GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna	02/09/2009
	Commission au fond précédente		
	JURI Affaires juridiques		
	JURI Affaires juridiques	PPE-DE MAYER Hans-Peter	26/02/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2980	30/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
01/12/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0749	Résumé
17/01/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/04/2007	Vote en commission		Résumé
09/05/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0164/2007	
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0251/2007	Résumé
20/05/2009	Reconsultation officielle du Parlement		
20/05/2009	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(2009)0235	Résumé
06/10/2009	Vote en commission		Résumé
08/10/2009	Rapport déposé de la commission, reconsultation	A7-0032/2009	
20/10/2009	Décision du Parlement	T7-0041/2009	Résumé

30/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
10/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2006/0250(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2014/0032(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 094; Traité CE (après Amsterdam) EC 037
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/43595; JURI/7/00076

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2006)0749	01/12/2006	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES0207/2007	15/02/2007	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0164/2007	09/05/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0251/2007	19/06/2007	EP	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(2009)0235	20/05/2009	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1203/2009	15/07/2009	ESC	
Rapport final de la commission déposé, reconsultation	A7-0032/2009	08/10/2009	EP	
Texte adopté du Parlement après reconsultation	T7-0041/2009	20/10/2009	EP	Résumé

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

[Directive 2009/157](#)
[JO L 323 10.12.2009, p. 0001](#) Résumé

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative aux animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 77/504/CEE du Conseil du 25 juillet 1977 concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Hans-Peter MAYER (PPE-DE, D) approuvant sans amendement -dans le cadre de la procédure de consultation- la proposition de directive du Conseil concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure (version codifiée).

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

En adoptant le rapport de M. Hans-Peter MAYER (PPE-DE, DE), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la directive sur les bovins reproducteur de race pure.

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

Le 1^{er} décembre 2006, la Commission a présenté une proposition de directive du Conseil codifiant la directive 77/504/CEE du Conseil du 25 juillet 1977 concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure.

Dans son avis du 20 décembre 2006, le Groupe consultatif des services juridiques créé en vertu de l'accord interinstitutionnel sur une méthode de travail accélérée pour la codification officielle des textes législatifs a déclaré que la proposition se limite à une codification pure et simple, sans modification de substance des actes qui en font l'objet.

Eu égard aux nouvelles modifications qui ont été apportées entre-temps à la proposition initiale et aux résultats des travaux déjà réalisés au sein du Conseil sur cette proposition, la Commission a décidé de présenter une proposition modifiée de codification de la directive en question.

Le Parlement européen est à nouveau consulté sur cette proposition modifiée.

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

En adoptant le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (S-D, PL), la commission des affaires juridiques a approuvé, selon la procédure de consultation, la proposition modifiée de directive du Conseil concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

L'examen de la proposition a permis au groupe consultatif de conclure, d'un commun accord, que la proposition se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

Le Parlement européen a adopté par 633 voix pour, 13 voix contre et 9 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, selon la procédure de consultation, la proposition modifiée de directive du Conseil concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. Codification

OBJECTIF: codification de la directive 77/504/CEE du Conseil relative aux animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/157/CE du Conseil concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 77/504/CEE du Conseil du 25 juillet 1977 concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/12/2009. La directive est applicable à partir du 02/01/2010.

